

COMMUNE DE LA ROQUE-EN-PROVENCE

CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 2 juillet 2025 à 18 H 00

Compte-rendu de séance n° 40

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juillet, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr ARGENTI Alexis, le Maire.

Convocation le 27 juin 2025.

Présents : Mr ARGENTI Alexis le Maire – Mme BALDINI Murielle – Mr BARRIERE Joël – Mr GUILLEMETTE Thierry

Absente non excusée : Mme MIRONNEAU Nathalie – Mme NEDELEC Scylia

Désignation du secrétaire de séance : Mr BARRIERE Joël

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

1 – Validation du compte-rendu de séance n° 39 du 23/04/2025

Le compte-rendu du mercredi 23 avril 2025 est adopté à l'**UNANIMITE**.

Monsieur le Maire demande aux conseillers présents de bien vouloir signer le compte-rendu.

2 – Acquisition des parcelles A 286 et A 149

Suite à la proposition du conseil municipal d'acquérir les parcelles A 286 et A 249 d'une superficie totale de 54.371 m² au prix de 10 centimes le m², la propriétaire Madame SEGUIN Christiane a accepté cette offre.

Les membres du conseil municipal **APPROUVE** donc cette acquisition **À L'UNANIMITÉ** et **AUTORISE** Mr BARRIERE Joël à signer les actes authentiques.

3 – Projet de construction de nouveaux colombariums sur la commune

Monsieur le Maire expose son projet de faire construire de nouveaux colombariums et propose aux membres du conseil municipal deux devis.

Un devis pour 2 colombariums (2 x 6 cases) pour un montant de 6.923,75 euros HT et un devis pour 3 colombariums (3 x 6 cases) pour un montant de 10.385,62 euros HT, chaque case pouvant accueillir 2 urnes. Les travaux de fondations seront effectués par la Mairie.

Le conseil municipal **APPROUVE** la création de 3 colombariums **À L'UNANIMITÉ** et **AUTORISE** le Maire à effectuer les demandes de subvention.

4 – Renouveau électoral 2026 de la CASA. Répartition des sièges.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal **APPROUVE À L'UNANIMITÉ** la modification de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la CASA en passant de 80 à 85 sièges, à compter du renouvellement électoral de mars 2026.

4 – Questions diverses :

La séance est levée à 19 h 30